JEUDI 7 FEVRIER 1889

ACTUALITÉS

Un incident assez comique du carnaval c'est que les filous américains qui infestent Montréal cette semaine, ont pris le chef de police Hughes pour objectif de leurs opérations et lui ont subtilisé la somme de$17 dans son gousset, à l'hôtel Windsor.

La société St Jean Baptiste de Windsor a donné un grand banquet dernièrement et n'a pas invité M Gaspard Pacaud, propriétaire du *Progrès*, de Windsor, et député du comté d'Essex à Toronto. Résultat : grosse colère de M. Pacaud et deux colonnes d'injures dans son journal à l'adresse de la société St Jean Baptiste de Windsor.

M. James Ross, entrepreneur canadien, qui a construit plusieurs sections de chemin de fer du Pacifique Canadien, vient d'être chargé de l'exécution d'importants contrats au Chili.

Le gouvernement Chilien lui a confié la construction de près de septs cent milles de chemins de fer, entreprise qui va entraîner une dépense de près de $22,000 000.

M. Ross a immédiatement expédié sur les lieux un détachement d'ingénieurs qui examineront le pays et prépareront les plans.

Une découverte qu'on vient de faire en Angleterre a causé une certaine émotion dans ce pays. D'intelligents spéculateurs, profitant de la baisse du métal d'argent aurait imaginé de fabriqueur non de la fausse-monnaie, mais de bonne pièces d'argent, à bon poids et à bon titre, que rien ne distingue des pièces officielles.

A cause de la différence entse la valeur nominale et la valeur réelle de la monnaie d'argent ayant cours, leur petite idée leur rapporte, dit-on, 30 pour cent de bénéfice net.

D'assez fortes sommes d'argent ont été ainsi mises en circulation en Angleterre.

Un journal de Gênes, l'*Epoca*, contient une charge bien piquante relative à l'élection de Paris. M Boulanger, en costume de général de cirque, presse d'une main sur son cœur le choux monarchique, et de l'autre protège son cher légume contre la dent indiscrète de la chèvre républicaine. Sur une vaste affiche, placardée au mur, se déroule le boniment du général, avec des "boum", des "mon épée" et autres périodes retentissantes et grotesques.

Enfin Bismark et Crispi, les deux compères, se parlent à l'oreille et ricanent en se montrant du doigt M. Boulanger. Audessous, cette devise : "Malgré les espérances des deux chanceliers, la chèvre mangera le chou et finira par donner des coups de corne aux réactionnaires.

Echos Parlementaires

Quatre demandes de divorce ont été présentées devant le comité du Sénat.

M. Landerkin demandait, hier après midi, un état du coût de la publication des discours du budget de chaque année depuis 1880. L'hon M. Foster a fait amender sa motion en incluant toute la période depuis 1867.

L'hon. M. Pope, ministre des Chemins de Fer, est gravement malade et ne pourra probablement pas vaquer à ses devoirs parlementaires pendant la présente session. Le bruit court qu'il doit donner sa démission comme ministre et que son gendre, M. Ives, député de Richmond, ou M. Hall, député de Sherbrooke, recueillera sa succession.

M. McMullen aurait voulu avoir hier, des copies de tous les rapports faits par les inspecteurs de homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest, depuis le 1er janvier 1887 jusqu'au 1er janvier 1889. M. Dewdney lui ayant annoncé que la préparation de ces rapports coûterait au moins $7,500, M. McMullen a paru découragé et, sur l'avis de M. Laurier, a retiré sa motion.

Passe-d'armes très animée, hier après midi, à la Chambre des Communes. On s'y attendait un peu et ce n'était un secret pour personne dans les couloirs de la chambre que le chef de l'opposition devait prendre occasion des explications données par le premier ministre au sujet des derniers changements ministériels, pour critiquer la nomination de l'hon. M. Dewdney au poste de ministre de l'Intérieur. Aussi tous les députés étaient à leur siège lorsque Sir John A. Macdonald s'est levé pour faire connaître les changements ministériels.

Sir John a tout simplement énuméré les démissions de Sir Charles Tupper et de l'hon. M. McLellan, ce dernier nommé lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et la mort de l'hon. M. White, vacances qui ont nécessité la nomination de MM. Haggart, Foster, C. H. Tupper et Edgar Dewdney.

A entendre les premières appréciations de M. Laurier, on aurait cru que la tempête annoncée ne serait après tout qu'un doux zéphir. Il fit d'abord de l'ironie au sujet du choix de M. Foster, ministre des Finances, dans lequel cependant il reconnait beaucoup de talents, puis félicita l'honorable maître général des Postes et le nouveau ministre de la Marine, qu'il considère tous deux parfaitement propres à conduire leurs départements. S'adressant particulièrement à M. Tupper, M. Laurier lui a dit qu'il était jeune, ce qui était un avantage, et ambitieux, ce qui était bien permis.

Mais le ton tourna au tragique lorsque M. Laurier vint à parler de M. Dewdney. Le nouveau ministre de l'Intérieur, d'après M. Laurier, est le principal coupable de l'insurrection de 1885 au Nord-Ouest. Il aurait soulevé lui-même le mécontentement des Sauvages et des Métis par sa mauvaise administration, et aurait failli à son devoir en ne mettant pas le gouvernement sur ses gardes à propos de l'agitation qui se faisait alors dans le Nord-Ouest.

M. Laurier a conduit son attaque avec vigueur, mais Sir John l'a repoussée avec non moins de force et de succès.

Il n'eut pas de peine à démontrer qu'il n'était pas dans les attributions de M. Dewdney, comme gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, de faire aucune communication officielle au gouvernement sur l'administration des terres du Nord-Ouest ou sur les Métis qui n'étaient pas sous son contrôle, mais sous la direction exclusive des officiers du département de l'Intérieur, et que s'il y avait un blâme à porter pour les événements de 1885 le gouvernement devait le subir et non pas M. Dewdney, comme lieutenant gouverneur des Territoires.

Sir John justifia ensuite le choix de M. Dewdney comme ministre de l'Intérieur en disant qu'il était de la plus haute importance de voir ce poste rempli par une personne connaissant bien les territoires du Nord Ouest et leurs besoins Nul plus que M. Dewdney n'était plus en position d'être bien renseigné à ce sujet. Avant d'être lieutenant gouverneur au Nord Ouest, M. Dewdney avait résidé et travaillé en qualité d'ingénieur civil à la Colombie Britannique, et ces divers emplois l'ont mis au fait des besoins de l'ouest, qui voulait être représentés dans le cabinet par un de ses habitants, et non pas par un ministre pris dans les anciennes provinces.

Après quelques remarques de Sir Richard Cartwright et de M. Mitchell, le débat a pris fin et la chambre s'est ajournée.

AVIS DE MOTION

Les avis de motion suivants ont été donnés à la séance d'hier à la chambre des Communes :

Par M. Burdett—Avis d'un bill pour prévenir la fraude dans la livraison du lait aux beurreries et fromageries.

Par M. Cartwright—Résolution qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté la priant de donner pouvoir à son représentant, le Gouverneur-Général du Canada, de communiquer directement, par l'entremise d'un agent ou chargé d'affaires du Canada, avec tout Etat étranger afin de prendre des arrangements commerciaux avantageux à ce pays, sauf le consentement préalable ou l'approbation subséquente du parlement canadien formulés dans un acte.

Par M. Amyot.— Copie de la correspondance officielle échangée entre le gouvernement et le commandant du 9e bataillon, Voltigeurs de Québec, pendant la campagne du Nord-Ouest de 1885 ;

Copie des divers rapports fournis au gouvernement et aux autorités militaires, et copie du rapport au général Strange par le commandant du 9e bataillon des Voltigeurs de Québec sur les opérations du dit bataillon.

M. Choquette demandera le coût total de l'impression des listes électorales jusqu'à ce jour, et demandera aussi si le gouvernement a reçu, directement ou indirectement, de quelque personne ou compagnie, invitation de visiter les principales villes des Etats-Unis.

M. McMullen demandera un état détaillé du compte de frais et honoraires payés à M. D. O'Connor, avocat, Ottawa.

M. Barrow demandera si le bois de pin sur la réserve sauvage Shawanakiskie a été vendu, en 1888, à un M. Robillard, et si le dit Robillard est le même que M. Honoré Robillard, membre de la Chambre des Communes du Canada.

M. Préfontaine fera, mercredi prochain, les interpellations suivantes :

Le gouvernement s'opposerait-il à l'incorporation d'une compagnie qui se chargerait de la construction d'un canal de Chambly à Longueuil ?

Le gouvernement en est-il venu à une décision sur l'opportunité de construire des piliers sur le lac St. Louis ou ailleurs dans le St. Laurent, afin de diminuer les dangers des inondations sur les deux rives de ce fleuve ?

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire terminer les travaux des quais de Longueuil afin de les rendre utiles à la navigation ?

M. Kenny demandera copie de l'arrangement en date du 14 décembre 1885, passé entre le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer International pour la construction d'une voie ferrée à partir de la rive sud du St. Laurent, à ou près de Caugnawaga, jusqu'aux ports de St. André, St. Jean et Halifax, *via* Sherbrooke, Mattawamkeag, jusqu'à Moncton.

LETTRE DE QUEBEC

Québec, 6 février.

La reprise du débat sur le sous amendement proposé par M. Pelletier concernant la nouvelle loi des Terres de la Colonisation a donné lieu, hier soir, à une passe-d'armes des plus vives entre les principaux jouteurs de la chambre.

L'honorable M. Lynch, ex-commissaire des Terres de la Couronne, a ouvert le feu. Il a défendu avec une grande force et d'une facon très complète son administration des terres publiques et nié avoir jamais accordé aucune faveur injuste aux commercants de bois, qui d'ailleurs n'étaient pas tous de ses amis politiques tant s'en faut, et il cita les noms de plusieurs commerde bois bien connus pour leurs opinions libérales en politique. Son ploidoyer en faveur de la politique conservatrice n'a laissé aucun point vulnérable. Venant aux attaques portées contre lui le 22 janvier dernier par l'honorable M. Gagnon, M. Lynch a dit qu'il avait été attaqué injustement pendant son absence parcequ'il était protestant et d'origine anglaise. Il ne voit pas de quelle faute il a pu se rendre coupable pour mériter ce reproche ; jamais il n'a refusé de rendre justice à tous ceux qui se sont adressés à lui sans s'occuper si ces personnes étaient d'origine anglaise ou française.

M. Lynch a terminé par la magnifique péroraison suivante:

"Les observations qui ont été faites sur mon compte ne m'affectent guère et si je les ai relevées c'est dans l'intérêt du pays. Tout homme qui cherche, par un moyen quelconque, à semer la discorde au milieu d'une population mixte comme la nôtre est traître à son pays. Cette province est le pivot de la confédération et c'est d'elle que dépend l'avenir du pays. M. Brown et sir George Cartier traversèrent la salle des délibérations pour se donner une poignée de main et oublier dans l'oubli les querelles d'autrefois. Suivons aujourd'hui cet exemple. Restons unis, soyons avant tout Canadiens."

M. Lynch a été bruyamment applaudi et chaudement félicité par ses amis pour ses nobles paroles. Mais le gouvernement ne pouvait pas rester sous le coup de l'attaque irrésistible de M. Lynch contre la loi proposée par le département des Terres, et il lui fallait à tout prix détruire l'effet malheureux produit pour l'attaque de M. Gagnon à l'adresse de M. Lynch.

M. Gagnon a entrepris la tâche mais ses explications boiteuses n'ont convaincu personne, et M. Mercier a dû venir à la rescousse de son collègue dans le pétrin. Il n'a pu s'empêcher cependant d'admettre que M. Lynch avait raison dans son plaidoyer en faveur de l'union et la bonne entente entre les deux races, mais il a accusé la minorité protestante elle-même d'être cause que l'harmonie n'a pas toujours été aussi complète qu'elle aurait dû l'être Il dit que cette minorité a toujours combattu avec acharnement le gouvernement national et a empêché pendant longtemps et de son plein gré l'entrée d'un ministre protestant dans le gouvernement actuel. M. Mercier a été même jusqu'à dire que l'entrée de M. Rhodes s'est faite en dépit de la minorité protestante, et que ce sont les Canadiens-français et catholiques du comté de Mégantic qui ont donné la majorité à M. Rhodes. Malgré cette inimitié, M. Mercier dit que son gouvernement est disposé à rendre justice à la minorité protestante qui a toujours joui dans la province de Québec de privilèges que l'on refuse aux minorités dans les autres provinces de la confédération.

Cette partie du discours de M. Mercier a mis le feu aux poudres et a provoqué un feu roulant d'attaques et ripostes entre MM. Taillon, Gagnon, Owen, Duhamel, Hall, Pelletier, Blanchet et Baldwin.

A une heure après minuit, M. Nantel, député de Terrebonne, a voulu proposer l'ajournement du débat, mais M. Mercier s'y est opposé, et la discussion s'est continuée jusqu'au vote qui a été pris à deux heures du matin. Le sous-amendement de M. Pelletier a été adopté par 31 voix contre 16.

Un incident :

Au plus vif de la mêlée M. Taillon s'est plaint du manque de courtoisie de l'honorable premier-ministre et a dit qu'il en avait assez de ces airs de prétendue gentilhommerie de la part des ministériels.

Très bien, a répondu M. Pelletier, vaut autant faire la guerre et la faire acharnée tout de suite comme plus tard.

Accordé, a riposté M. Taillon, mais tenez-vous bien. L'attaque commencée hier pourrait bien avoir avant longtemps des suites désastreuses pour le gouvernement.

LE CARNAVAL

On nous écrit de Montréal :

Après tout, la tempête de neige que nous avons eue hier pourrait n'être pas l'un des accidents les moins goûtés du carnaval, pour ceux du moins qui sont partis d'au delà du 45me dégré de latitude en quête de sensations. Si le froid de lundi était intense, la tempête de mardi était suffocante ; avec cela qu'il ne faisait pas précisément chaud.

Ce sont les manchonniers, qui a part les hôteliers bien entendu, ont le plus bénéficié, jusqu'à ce jour de l'affluence des yankees à Montréal.

L'affluence des étrangers à Montréal s'accuse chaque jour dans des proportions qui menacent d'inspirer des craintes au comité du carnaval, qui ne désire rien moins que de voir ses hôtes confortablement logés dans les meilleurs hôtels de la ville. A la gare du Pacifique et à celle du Grand Tronc cette affluence était telle, hier matin, que la plus stricte discipline a pu seule empêcher la confusion et le désordre. A ce propos, c'est vraiment une bonne fortune pour la ville que nos deux grandes compagnies de chemins de fer aient eu leurs nouvelles gares prêtes pour le temps du carnaval. On se figure aisément la fâcheuse impression qu'auraient rapportée les visiteurs s'il leur avait fallu mettre pied à terre dans l'ancien baraquement de la rue Bonaventure.

C'est le patinoir Victoria qui de toutes les attractions du carnaval jouissait de la plus grande faveur mardi soir. C'était très charmant en effet, ce bal costumé d'enfants.

Les costumes étaient des plus variés : depuis la couronne et le sceptre de la reine jusqu'à l'uniforme du soldat, le turban du mahométan, le costume du matelot. Et puis quel entrain, quelle ardeur animaient les 200 jeunes danseurs ! La fanfare l'Harmonie était chargée de la partie musicale et elle exécuta un charmant programme. Le patinoir, dès huit heures, était littéralement rempli de curieux ; les galeries étaient bondées.

Des tout jeunes enfants, montés sur leurs patins, ont exécuté des tours d'adresse vraiment surprenants.

Deux cents citoyens de Nicolet sont arrivés hier matin à Montréal pour assister au carnaval.

Huit cents étrangers sont actuellement logés au Windsor. Deux cent-cinquante sont arrivés lundi matin au Richelieu et plus de cent-cinquante au St. Lawrence Hall.

Les cloches tubulaites ont été posées dans la tour du palais de glace et ont fait entendre, lundi soir, leur joyeux carillon.

Le club de raquettes de Lewiston, "Lewistonnais" comptant 25 à 30 membres est arrivé hier matin. Il est sorti dans la soirée avec le club de Fraserville, le Voltigeur de Lévis et le Trappeur de Montréal.

Le club de raquettes Saint Jean Baptiste des Trois Rivières est arrivé hier soir.

Huit constables ont été pris dans la force pour agir comme détectives durant la semaine du carnaval Il y a à l'heure présente 25 détectives pour protéger le public contre les voleurs. Ce soir, il y aura 100 constables et six sergents sur la place Dominion, durant l'attaque du palais de glace.

Le Grand Tronc a décidé de placer à Saint Henri tous les wagons Pullman qu'il a en disponibilité pour les faire servir d'hôtellerie pour les étrangers. Un train spécial fera le service entre la ville et Saint-Henri.

L'illumination du palais de Justice, hier soir, rivalisait avec celle de l'hôtel de ville. Vu à distance, le spectacle était des plus ravissants.

APRÈS L'ATTAQUE

Le grand évènement du Carnaval est maintenant une des choses du passé. Avant huit heures les clubs de raquettes alités qui devaient prendre part à l'assaut du palais de glace étaient réunis sur les hauteurs du Mont Royal. Au signal donné les clubs commencèrent la descente des flancs de la montagne couverts par le feu de l'artillerie de campagne de Montréal.

C'était un spectacle féérique que de voir à la lumière des torches et des fusées qui sillonnaient l'espace ces milliers de raquetteurs aux costumes variés descendre à la file les sentiers de la montagne.

Le palais de glace avait aussi sa garnison de défenseurs et la foule sur le carré Dominion était tellement compacte que l'on a craint pendant quelque temps que les mouvement des raquetteurs seraient gênés.

Mais heureusement il n'en a rien été.

L'attaque a été simultanée sur les quatre côtés du château.

La garnison a essayé une sortie mais a été victorieusement repoussée. Les raquetteurs s'élancèrent alors à l'assaut, aux cris enthousiastes de la foule, et une fois arrivés sur la forteresse firent une illumination féérique de la forteresse.

N. LANDRY
Plombier Sanitaire
POSSEDE D'APPAREILS a GAZ
Et à Eau Chaude, Etc.
128 RUE RIDEAU, OTTAWA
PRIX MODERES

CARNAVAL D'HIVER A MONTREAL

Un train special du chemin de fer du Pacifique partira Mercredi, 6 fevrier, a 8.20 du matin de la gare Union, et se rendra a Montreal sans arreter. Au retour il quittera Montreal a 11hrs du soir, apres l'attaque du Palais de Glace. Le train arrivera dans la nouvelle gare du Pacifique a Montreal situee pres du Palais de Glace et en repartira

Prix pour le voyage aller et retour le même jour ou le lendemain, $3. Réservez vos billets et siéges de chars palais au No. 42 rue Sparks

AVIS RELATIFS AUX PASSEPORTS

Les personnes qui ont besoin de passeports du Gouvernement Canadien, doivent s'adresser à ce Département et accompagner leur demande de la somme de quatre piastres, honoraire fixé par le gouverneur en Conseil,

G. POWELL,
Sous-Secrétaire d'Etat.

Ottawa, 19 Novembre 1887.

STATUTS DU CANADA
—ET—
PUBLICATIONS OFFICIELLES

Les Statuts et autres Publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau. Aussi des Actes séparées. Liste de prix envoyé sur demande.

Statuts Revisés, actuellement prêts. Prix de deux volumes, $5.00.

B CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine
et contrôleur de la Papeterie
Dépt. des Impressions Publiques
et de a Papeterie.

Ottawa Mars 1887. 13 n

AVIS

Est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de l'Assemblée Législative de la Province d'Ontario de la part de la Corporation de la Cité d'Ottawa, pour un Acte autorisant le Conseil de la dite Corporation à se pourvoir des fonds nécessaires pour couvrir la part de frais de la Cité dans la réparation du trottoir et de traverses considérées comme améliorations locales par l'émission de débentures à ces fins pour tel nombre d'années que dans l'opinion des membres du dit Conseil, ces améliorations devront durer.

Et pour autoriser le Conseil, sur la recommandation de l'Ingénieur de la Cité et du Bureau des Travaux, à construire tels trottoirs que dans son opinion le dit Conseil jugera nécessaire et pour évaluer et lever un impôt sur les propriétés bénéficiant de ces améliorations.

Et pour autoriser le Conseil à assumer comme sa part dans ces améliorations locales, le coût du nivellement, la moitié du coût d'un trottoir de six pieds de largeur, le tiers du coût d'un trottoir de six pieds de largeur et le quart du prix d'un trottoir de huit pieds de largeur et le cinquième du coût d'un trottoir de dix pieds de largeur.

Et dans le cas de constructions comme améliorations locales, en matériaux plus durable et plus expensifs que le madrier pour trottoirs, pour que le Conseil puisse assumer la part de dépense qui seront à la Cité dans ces améliorations, soit le prix pour deux pieds de largeur de tout tel trottoir.

Aussi pour autoriser le Conseil quand ce sera l'opinion de ce dit Conseil qu'il est opportun et nécessaire d'ouvrir ou prolonger quelque rue, passage ou ruelle, à ce pourvoir pour le coût de ces travaux par l'émission de debentures pour un période de plus de trente ans.

Aussi pour permettre au Conseil de se mieux pourvoir pour la construction de canalisation et d'égoût dans un but d'hygiène considérés comme améliorations locales et pour régulariser et spécifier laquelle proportion dans les dépenses à cet effet serait à la charge de la municipalité en bloc et aux propriétés intéressées tous tels travaux.

Daté du 27ième jour de Décembre 1888.

W. P. LETT
Greffier de la Cité.

AVIS

Est par présente donné qu'une application sera faite à la prochaine session de l'Assemblée Législative d'Ontario de la part de la Corporation de la cité d'Ottawa pour un acte donnant le pouvoir à la dite corporation d'emprunter sans nécessité d'obtenir le consentement préalable des contribuables, une somme ne dépassant pas $150,000, pour l'amélioration et l'extension de l'aqueduc, et la conduite de l'eau sur le territoire récemment annexé à la cité d'Ottawa.

Daté le 9 janvier, 1889.

W. P. LETT.
Greffier de la cité

AVIS

L'assemblée générale annuelle de la Central Canada Exhibition Association, sera tenue dans les salles de comite de l'hôtel de ville de la cité d'Ottawa, le mercredi, 20 février courant à deux heures de l'après-midi, aux fins de recevoir le rapport annuel des directeurs pour l'élection des directeurs de l'année courante et pour toutes autres affaires qui peuvent venir devant l'assemblée.

R. C. W. MACCUAIG,
Trésorier.

A VENDRE

Les débentures émises pour les améliorations municipales

DES SOUMISSIONS adressées à l'échevin Henderson Président du comité des finances, au bureau du greffier de la cité, seront reçues jusqu'au 9 courant (samedi) pour l'achat des débentures émises pour les améliorations municipales (Local Improvement Debentures) au montant de $5,741,91. Les débentures sont pour dix ans et portent cinq pour cent d'intérêt, payable semi-annuellement.

Pour autres informations s'adresser à

THOS. KIRBY,
Trésorier.

Ottawa, 4 février, 1889.

Colonie de Terreneuve.

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15 ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances —ou— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier, Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taux de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.

TAYLOR McVEITY,
Solliciteur pour les applicants

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marche et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE
Arpenteurs federaux & provinciaux
48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA
Consultation de 9 heures a. m. a 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la malle ou le télégraphe remplies avec promptitude.

—POUR LA—
Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general
Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.
Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK
CHIMISTE ET DROGUISTE
75--RUE SPARKS--75
Prescription pour médecins et familles préparées avec soin
Communication téléphonique. 1-2-88

CHEAPSIDE
POUR BARGAINS
DE L'AN NOUVEAU
POUR CADEAUX DE L'AN

VOYEZ NOS NOUVEAUX
DOLMANS tricotés dits "Opera"
VOYEZ NOS NOUVEAUX
CAPELINES tricotés dites "Opera"
VOYEZ NOS NOUVELLES
CAPUCHES tricotées dites 'Opera'
VOYEZ NOS
EVENTAILS Artistiques à $1.75
VOYEZ NOS NOUVEAUX
EVENTAILS en Plume à $2 50
VOYEZ NOS NOUVEAUX
EVENTAILS Oiseaux-mouches à 3 50
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 35c
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 50c
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 75c
VOYEZ NOS NOUVEAUX
FOULARDS pour Messieurs à 20c
VOYEZ NOS NOUVEAUX
FOULARDS pour Messieurs à 28c
VOYEZ NOS
MANCHONS en fourrure à 90c
VOYEZ NOTRE
NOUVEAU lot de manchons à $1.25
VOYEZ NOS
MANCHONS en peau d'ours à $1.35
VOYEZ NOS
RIDEAUX, tous réduits pour le temps des fêtes.

N.B Nous avons en main l'assortiment d'objets les plus appropriés à cette saison des cadeaux. Tous réduits pour occasion.

DUPUIS ET NOLIN

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fins **Star Yatisi** et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulangerie Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½. RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos. Facile a Manier
7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 506 to 512 S. Canal St., Chicago, Ill.